



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien :
Chaussée de Neerstalle 265
Chaussée de Neerstalle 263
Rue de Lusambo 35
Rue de Lusambo 39
Chaussée de Neerstalle 323
Chaussée de Neerstalle 323B
Boulevard de la Deuxième Armée Britannique 600
Rue de Lisala 21
Rue de Lisala 19
Chaussée de Neerstalle 261A

Identité du demandeur : Commune de Forest
Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande : Aménager un maillage pluie dans le parc du Bempt incluant : la rénovation du grand bassin, du pont et des rocailles du parc des Trois Fontaines, le nettoyage et le reprofilage de l'étang du Bempt, l'aménagement d'une noue végétalisée et de l'installation de deux pontons sur les berges de l'étang du Bempt. Aménagement d'un nouveau réseau d'égouttage de la ferme du Bempt destiné à supprimer le puits perdu existant. - PU 27796

PRAS : zones de sports ou de loisirs de plein air, zones de parcs, zones mixtes, zones d'habitation

Motif principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.3. du PRAS (actes et travaux dans les zones d'espaces verts, publics ou privés)
application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (aménagement d'une propriété plantée de plus de 5.000 m²)
Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B
Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours

L'enquête publique se déroule :

A partir du 04/10/2021 et jusqu'au 02/11/2021 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://urbanisme.irisnet.be/permis>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 02/11/2021, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

Le lieu et l'heure de passage seront déterminés ultérieurement.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 27/09/2021

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO



Certificat d'affichage

Getuigschrift van aanplakking

Urbanisme Environment
Stedenbouw Leefmilieu

PERMIS D'URBANISME - PU 27796

Le soussigné certifie avoir affiché ce jour, conformément au COBAT et ses arrêtés d'application, l'affiche relative à la demande :

De ondergetekende bevestig aangeplakt te hebben, overeenkomstig de GBWRO en toepassingsbesluiten, het aanplakbiljet betreffende een aanvraag :

demandeur :

aanvrager : Commune de Forest

bien sis :

goed gelegen :

Chaussée de Neerstalle 265
Chaussée de Neerstalle 263
Rue de Lusambo 35
Rue de Lusambo 39
Chaussée de Neerstalle 323
Chaussée de Neerstalle 323B
Boulevard de la Deuxième Armée Britannique 600
Rue de Lisala 21
Rue de Lisala 19
Chaussée de Neerstalle 261A

A Forest - Te Vorst,

.....

